

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Ce qui a été dit par l'Empereur aux réceptions du jour de l'an, en réponse aux félicitations du corps diplomatique, des grands corps de l'Etat et du clergé, a été l'objet de tous les commentaires des cercles politiques. L'opinion générale attribuait aux paroles du souverain une signification pacifique et libérale, et on attendait, avec une légitime impatience, le texte officiel des allocutions impériales.

Le *Journal officiel* nous les a fait connaître ; les voici :

## Au Corps diplomatique :

« Je vous remercie de vous rendre encore l'interprète des félicitations du Corps diplomatique. Je suis heureux de constater l'esprit de conciliation qui anime toutes les puissances de l'Europe, car aussitôt qu'une difficulté surgit, elles s'entendent toutes pour l'aplanir et éviter les complications.

« J'espère que l'année qui commence contribuera, comme celle qui vient de s'écouler, à faire disparaître bien des appréhensions et à resserrer les liens qui doivent unir les peuples civilisés. »

## Au Sénat :

« Vous m'avez habitué à compter sur votre concours et votre dévouement. J'en reçois avec plaisir la nouvelle expression et, de mon côté, j'aime à vous assurer de mes constantes sympathies. »

## Au Corps-Législatif :

« Tous les ans le concours du Corps-Légis-

latif devient plus indispensable pour assurer en France la vraie liberté, qui ne peut prospérer que par le respect de la loi et la juste pondération des pouvoirs publics. Aussi, est-ce toujours avec une vive satisfaction que je reçois l'expression de vos sentiments si patriotiques et si dévoués. »

## Au conseil d'Etat :

« Comme l'année dernière, j'en ai qu'à remercier le conseil d'Etat du zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses hautes fonctions. Je suis heureux d'avoir à lui donner une fois de plus un témoignage de satisfaction et d'estime. »

L'Empereur a adressé à la cour de cassation les paroles suivantes :

« Plus que jamais, le sentiment de la justice doit pénétrer dans nos mœurs. C'est la plus sûre garantie de la liberté.

« Dans notre organisation judiciaire, la cour de cassation en est l'expression la plus élevée, et je n'ai qu'à la féliciter de la haute sagesse qu'elle apporte dans l'accomplissement de ses devoirs. »

Aux vœux formés par l'archevêque de Paris, l'Empereur a répondu en ces termes :

« Les félicitations du clergé me touchent toujours profondément. Ses prières nous soutiennent et nous consolent. On peut voir par ce qui se passe combien il est indispensable d'affirmer les grands principes du christianisme, qui nous enseigne la vertu pour bien vivre et l'immortalité pour bien mourir. »

Une note du *Journal officiel* confirme la réunion de la conférence fixée au 9.

Quelques difficultés paraissent avoir été soulevées au sujet de l'admission de la Turquie. Comme elle est partie intéressée et que la Grèce n'est appelée qu'à titre consultatif, une grande puissance a demandé s'il ne conviendrait pas de ne lui accorder, à elle aussi, que voix consultative, afin de maintenir l'égalité des positions. Mais cette prétention a été abandonnée ; elle aurait infirmé le résultat le plus important du traité de Paris, qui a été de donner place à la Turquie parmi les grandes puissances européennes.

La situation de l'île de Crète est complètement modifiée. Découragée par l'occupation de Lutros, par celle du port de Castel-Selim, par la prise de Sphakia, et surtout par l'interruption de toute communication avec la Grèce, l'insurrection a déposé les armes.

Après la prise de Sphakia, dit un correspondant de la *Patrie*, les habitants des villages qui composent ce district ont fait leur soumission et ont nommé à l'élection trente commissaires, chargés de se rendre en Grèce et de ramener les familles sphakiotes qui y sont réfugiées.

Le même correspondant signale le départ pour Trieste du consul de Russie à la Canée. Ce voyage soudain, juste au moment où les affaires de l'insurrection prenaient un aspect défavorable, aurait été fort remarqué.

Le sang a coulé à Malaga, et même, disent les télégrammes de Madrid, il a coulé en abondance. Les insurgés de Malaga ont été atta-

qués le 1<sup>er</sup> janvier par le général Caballeros de Rodas. L'attaque a été soutenue par les bâtiments de guerre embossés à l'embouchure du Guadalmedina. Le général Pavia, gouverneur militaire, a attaqué de son côté. La résistance a été énergique. Les insurgés ont été battus avec des pertes considérables.

La Péninsule est du reste tranquille. Les pessimistes entrevoient, néanmoins, dans la translation du quartier-général de l'Andalousie à Cordoue, — de façon à pouvoir rayonner sur tous les points de la province, — le symptôme de fortes appréhensions dans le sein du gouvernement provisoire.

Le dévouement et l'ardeur de l'armée suffiraient assurément pour rassurer les membres du gouvernement, si le plus grand danger ne devait pas consister plutôt dans la manifestation du suffrage populaire.

On s'inquiète beaucoup, en effet, à Madrid, de l'indifférence de la population saine. D'un autre côté, il paraît que les deux partis républicains, unitaire et fédéraliste, renonceraient à leur rivalité pour combiner leurs efforts.

L'insurrection de Malaga, ce second acte du drame sanglant de Cadix, est domptée. Un télégramme de Madrid donne le chiffre de quatre cents hommes tués ou blessés, du côté des insurgés.

Une grande agitation, morale surtout, existe dans la Péninsule. Les monarchistes se divisent. Les républicains se comptent, se groupent, serrent leurs rangs. Il y a évidemment de l'orage dans le ciel de l'Espagne. Puisse-t-il être conjuré par l'union des partis modérés !

## FEUILLETON.

10

## LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

A quatre heures du matin, la fraîcheur s'étant fait sentir dans le *cottégo*, je sortis de mon sommeil. Je regarde autour de moi, rien, plus personne ; j'appelle, on ne me répond pas. Je m'élançai hors du *cottégo*, le jour commençait à paraître ; sur le pas de la porte, une vieille femme filait sa quenouille. Je veux l'interroger sur le guide, sur les personnes qui ont passé la nuit dans la cabane de son fils.

— Les dames, dit-elle, parties, oh ! parties depuis deux heures. Elles sont loin maintenant, en Espagne, sans doute.

— En Espagne ! parties sans moi ! je crus que je deviendrais fou. Je fouille alors dans ma poche, la passe n'y était plus. Le guide, sans doute, me l'avait enlevée pendant mon sommeil, et Patau lui-même, Patau, ne m'avait pas prévenu du départ de celle que j'aime, de celle que je retrouverai avant peu, si Dieu me prête vie.

— Oh ! oh ! que tu retrouveras ; ce sera plus difficile que tu ne penses, mon bon Porriace.

— Et pourquoi donc, s'il te plaît ?

— Comment appelles-tu l'héroïne de ton roman et sa mère ?

— Mlle Aline de Saint-Alboun et Mme de Saint-Alboun.

— Très-bien ! Passe-moi un peu ce registre que tu vois sur ma table. Merci.

Valfrond se mit à le feuilleter.

— Nous y voici. Ecoute bien. La comtesse de Rosamarès et sa fille, l'une âgée de quarante ans, l'autre de dix-huit, se faisant appeler Mme et Mlle de Saint-Alboun.

— Que dis-tu ?

— Je ne dis pas, je lis ; écoute jusqu'au bout :

« Française d'origine, veuve d'un colonel carliste tué avec Santos-Landron au commencement de l'insurrection de la Navarre. Son mari était l'ami intime de Zumalacarreguy. Elle a un fils aide-de-camp du chef de la faction. Cette dame cherchera, selon toute apparence, à franchir d'ici à peu de temps la frontière pour rejoindre le quartier-général par le Bastan. L'empêcher à tout prix de passer en Espagne, car elle est chargée de lettres et même de fonds qui lui ont été confiés par les puissances du Nord pour entretenir la guerre et ramener le prétendant. »

— Comment ! Mme de Saint-Alboun serait...

— La comtesse de Rosamarès, une des femmes les plus dangereuses pour le parti christinos, sorte d'hé-

roïne qui, depuis la mort d'un mari qu'elle adorait, a juré de venger son trépas et celui du célèbre Santos-Landron.

— Et c'est elle que j'ai sauvée ?

— Elle-même. Tu comprends maintenant, si je serais dans de beaux draps dans le cas où on viendrait à découvrir...

— Mon pauvre Valfrond, je suis au désespoir.

— Ah ! bast ! laisse donc, j'ai la passe ; ce brave Terlop a eu l'ingénieuse idée de la leur prendre, et, par ma foi ! moi j'aime les beaux caractères ; je suis charmé d'avoir pu rendre service à ces deux charmantes femmes, et d'avoir aidé un brave camarade comme toi ; après tout, que m'importe que Christine gouverne, qu'Isabelle règne ou que ce soit don Carlos qui porte la couronne des Espagnes ?

Porriace était devenu pensif. Tout-à-coup, il se leva, prit la main de l'officier, la lui serra, puis lui dit en le regardant fixement :

— Valfrond, je suis heureux de voir que nos idées sont les mêmes. Tu sais, mon ami, que toujours j'ai attaché peu d'importance aux affaires politiques, n'aimant pas à me mêler de ce à quoi je n'entends rien. Eh bien ! regarde-moi. Tu peux me faire arrêter si tu veux, car tu vois en moi à partir de ce jour...

— Quoi donc ?

— Un volontaire de Zumalacarreguy.

## IX. — ELISALDE.

Valfrond essaya d'abord de dissuader Porriace de son projet, qu'il attribuait à un moment d'exaltation amoureuse ; mais toutes les bonnes raisons qu'il put lui donner vinrent échouer devant une volonté tenace. Cependant il fut sur le point de gagner son procès quand il dit à l'ex-Saint-Cyrien :

— Et Patau, qu'en feras-tu ?

Patau s'entendant appeler, leva la tête, secoua ses belles oreilles blanches et passa doucement sa langue sur la main de son maître.

Patau ? reprit le jeune homme en regardant son fidèle compagnon ; tu as raison, que ferai-je de Patau ?

— Veux-tu me le laisser ? Cerlage et moi nous en aurons le plus grand soin.

— Te le laisser ! Ah ! tu ne connais pas encore le bon animal ; il ne serait pas vingt-quatre heures à retrouver ma trace ; et, dût-il périr de fatigue, il me chercherait jusqu'à son dernier souffle. D'ailleurs, franchement, je crois que jamais je n'aurai le courage de me séparer de lui.

— Eh bien ! alors, comment arrangeras-tu les choses ?

— Mon Dieu, je l'emmenerais, voilà tout, Patau subira comme moi les chances de la guerre. Avec moi il affrontera les dangers des combats. Il a de bonnes

L'Irlande a eu aussi ses troubles de la rue. Une manifestation assez sérieuse vient de se produire à Cork, une des villes les plus peuplées de l'Irlande, à l'occasion de l'installation du maire, M. O'Sullivan.

Ce magistrat aurait refusé de prêter le serment de fidélité à la reine et aurait fait hisser un drapeau portant l'inscription : *Dieu sauve l'Irlande!* Le peuple aurait fait, le soir, en son honneur une procession aux flambeaux.

De l'extrême-Orient, un fait assez important :

L'affermissement de la domination russe en Perse et sur le cours du fleuve Amour ; ce qui va transformer la mer Caspienne en lac moscovite, assurer à l'empire des czars la possession complète de la mer d'Okhotsk, et permettre aux successeurs de Pierre le Grand de dominer la mer du Japon.

On écrit de Rome, 26 décembre :

Le 25 décembre, suivant l'usage, des discours ont été échangés, dans la basilique de Saint-Pierre, après la messe, entre le cardinal-vicaire et Sa Sainteté.

Au discours prononcé par le cardinal-vicaire, Sa Sainteté a fait une réponse qui a duré plus d'un quart d'heure. En voici, non pas le texte même, mais l'analyse très-exacte :

Eminence,

Cette guerre acharnée dont vous parlez, c'est la guerre du mal contre le bien ; la guerre de l'enfer contre l'Eglise de Jésus-Christ. Cette guerre a une date très-antique, et Dieu l'a permise dès l'origine du monde, comme tous le savent, et elle dure et durera jusqu'à la fin des siècles.

Rome est l'objet de l'amour et de la haine, le champ de bataille des ennemis de Dieu. Au moyen-âge, la guerre avait choisi pour théâtre le sépulcre du Christ, que les infidèles disputaient aux fidèles ; dans les temps modernes, le sépulcre de saint Pierre et de saint Paul, voilà son théâtre. Les rois et les peuples ont sans cesse combattu contre ce sépulcre. Ses ennemis lui sont connus, et il n'est point étonné de ce que tant d'hommes aujourd'hui veulent le conquérir. Mais c'est en vain que ces hommes s'épuisent en efforts sacrilèges. Dieu n'a jamais permis qu'aucun prince s'assît sur ce sépulcre qui est le siège de son vicaire.

Telles sont les leçons de l'histoire, et les contemporains ont oublié l'histoire.

A la vue de tant de trônes renversés en Europe, ils pensent que celui de Rome, abandonné et sans secours, tombera lui aussi.

Or, quand même nous resterions seul, et abandonné de tous, ce qui n'aura pas lieu, je l'espère, nous parlerions comme nous le faisons, et notre voix aurait toujours un écho sur la terre, et comme au ciel il nous a été

promis un secours, ce secours ne peut faillir.

Ce secours s'étendra, j'en ai la confiance, sur vous tous, et le Seigneur vous protégera.

Cependant, vous le savez, il ne suffit pas d'implorer le secours d'en haut, il faut le mériter. Rendons-nous-en dignes par une vie exemplaire, par la piété, l'humilité, la charité.

L'esprit des ténèbres lance aux fils du siècle son antique cri : *Eritis sicut dii*, et vous les voyez, comme ils s'excitent dans leur haine contre l'Eglise, comme ils poursuivent leurs usurpations, comme ils s'enivrent de leur colère dans le blasphème, et voilà que le Seigneur les châtie et les humilie en leur ôtant le bien de l'intelligence.

A nous, au contraire, l'ange du Seigneur nous recommande l'humilité, il nous montre le Calvaire au sommet duquel monta celui qui fut obéissant jusqu'à la mort, à la mort de la croix, *Obediens usque ad mortem*.

La vie de l'homme humble sur cette terre peut être comparée à la marche d'un navire sur la mer, lequel cache ses flancs dans les flots et ouvre aux souffles des bonnes inspirations les voiles qui le conduisent au port de la paix.

L'ange des ténèbres crie à nos ennemis : Vivez dans la joie et l'abondance, courez librement les sentiers de la volupté.

L'ange du Seigneur nous dit de vivre dans la piété, dans la mortification, dans la charité, de telle sorte que l'exemple de notre vie soit un reproche perpétuel à nos ennemis.

Eux, nos ennemis, n'ont qu'une préoccupation, la matière.

Nous, sans la dédaigner dans ce qu'elle renferme d'utile à notre existence, nous n'en faisons pas l'objet de nos pensées.

Aussi qu'arrive-t-il ? quelle est la conséquence de cette vie misérable ? l'injustice, l'usurpation du bien d'autrui, la violation de la loi sainte de Dieu. *Aliena rapere si possunt, concupiscere si non possunt*.

Quant à vous, aimez la sainte pauvreté ; vous êtes les pères des pauvres, donnez leur votre superflu, soutenez-les dans leurs infirmités : *Oculus cæco ; pes claudo*.

La charité maintiendra du moins parmi vous la paix du Christ, cette paix qui est le don par excellence de Dieu, et vous verrez cesser le péril.

Les flèches tomberont à droite et à gauche et elles ne vous approcheront point, et vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon.

Tels sont les vœux que j'adresse à Dieu, en implorant sur vous sa bénédiction.

On lit dans l'*Osservatore* :

« Hier, jour de la fête de Sa Sainteté, tout le corps des officiers de l'armée pontificale, en garnison à Rome, a été reçu, comme d'habitude, par le Saint-Père, à midi et demi. Le général Kanzler a pris la parole en ces termes, au nom de l'assistance :

— Trop grave, mon bon Poriace. Voyons, aucune considération ne peut donc te retenir ?

— Aucune.

— Alors, c'est à moi à remplir un dernier devoir d'ami, et puisque je ne puis te faire renoncer à ton projet que tu me permettras de qualifier de burlesque...

— Compare-moi à don Quichotte, si tu veux, et Patau à Sancho-Pencha.

— Or donc, mon bon don Quichotte, je veux te rendre un bon service.

— Lequel, celui de me faire arrêter pour entraver mon projet ?

— Oh ! oh ! me prends-tu pour une bonne gendarme ? Au contraire, je veux aplanir les difficultés plus nombreuses que tu ne le supposes pour la réalisation de tes plans. Monsieur le volontaire de Zumalacarrégu, dites-moi, comment vous y prendrez-vous pour exécuter votre passage ?

— C'est juste ; je n'avais pas encore songé... mais avec de l'argent, on doit triompher de tout.

— De tout, non pas ; de beaucoup d'obstacles, sans doute. Passe-moi de nouveau le fameux livre aux renseignements. — Maintenant, écoute et fais ton profit.

Valfrond, ouvrant le manuscrit, lut à la première page :

— Ellsade, petit château situé à une lieue et demie de Bayonne, entre la Nive et l'Adour, à un quart de

« Très-Saint-Père,

Après une année écoulée tranquillement contre toute probabilité, j'ai l'honneur de déposer de nouveau aux pieds de votre trône nos vœux les plus humbles et les plus ardents pour votre bonheur en même temps que l'assurance de notre attachement respectueux et filial, ainsi que notre inaltérable fidélité.

Après les derniers événements mémorables qui ont eu lieu, la petite armée pontificale ne pouvait donner de meilleure preuve des sentiments dont tous ceux qui la composent sont animés qu'en s'occupant, avec un zèle infatigable, de faire tous les préparatifs nécessaires pour se montrer dignes, à la première occasion, de sa mission noble et enviée qui est de former un solide rempart autour de la chaire de saint Pierre, durant le terrible ouragan dont la société civile semble être menacée.

Puisse l'année qui va commencer voir le triomphe de la religion, de la justice et du droit et donner ainsi à Votre Sainteté la faculté de commencer sans encombre la grande œuvre du concile qui est destiné à marquer, dans l'histoire, une ère nouvelle et plus heureuse.

Certainement, Votre Sainteté, qui est le suprême pasteur des âmes et le premier conciliateur de la paix et de la concorde, est loin de désirer le fléau de la guerre, et, par conséquent, ses fidèles défenseurs ne doivent pas non plus la désirer eux-mêmes ; mais si les nations en délire en viennent à cette extrémité, ou que les droits sacrés du Saint-Siège le demandent, nous ferons notre devoir avec enthousiasme. C'est afin de nous mieux fortifier dans cette résolution et de nous assurer le secours divin, que nous implorons la bénédiction apostolique sur ceux d'entre nous qui sont présents et sur toute l'armée. »

Le Saint-Père a reçu, avec sa bienveillance accoutumée, les vœux qui lui étaient respectueusement exprimés, et il a donné à tous sa bénédiction apostolique. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La France explique très-bien, dans l'article suivant, les motifs qui ont amené le gouvernement à ne convoquer les Chambres que le 18 janvier :

« On sait que l'ouverture de la session est fixée au 18 janvier :

« Quelques journaux s'étonnent que les Chambres n'aient pas été convoquées plus tôt, et se demandent si elles auront tout le temps de discuter les affaires qui leur seront soumises.

« Une simple réflexion répondra à ce reproche et calmera cette préoccupation.

« Le budget de 1870, que l'on discute en ce moment au conseil d'Etat, ne saurait être pré-

senté complet avant le milieu du mois de janvier, car ce sont les recettes de 1868 qui servent de base aux évaluations du budget, et il est impossible d'être fixé à cet égard avant le 10 janvier. Huit jours pour aligner les chiffres, achever et imprimer tout le travail ne sont certainement pas de trop.

« D'ailleurs, la session de 1869, qui précédera immédiatement les élections, sera essentiellement une session d'affaires.

« Le budget, la loi sur l'emprunt de la ville de Paris, les interpellations sur la situation politique, voilà les trois points sur lesquels porteront à peu près toutes les discussions ; et il nous semble que du 18 janvier au 31 mai, la Chambre aura tout le temps suffisant pour les examiner à fond, sans qu'on puisse accuser le gouvernement d'avoir voulu abrégé les débats.

— Le conseil d'Etat élabore en ce moment le projet de règlement général pour les octrois, conformément à la loi de 1867 relative aux attributions des conseils municipaux.

On pense que la discussion générale s'engagera très-prochainement au sein du conseil d'Etat, toutes les sections réunies.

— C'est dimanche que s'est ouvert dans le département de la Manche le scrutin de ballottage, pour l'élection d'un député au Corps-Législatif en remplacement de M. Havin.

— Pendant l'année 1868, dit le *Figaro*, on a fondé à Paris 157 journaux, dont 100 ou 110 n'ont pas vu la Saint-Sylvestre. Sur ce nombre, il y en a eu 92 s'occupant de littérature, d'arts, de sciences, d'industrie, de théâtres ou de choses légères ; 14 ayant versé un cautionnement, et sur ces 14, 6 paraissent quotidiennement ; il y a eu aussi un journal consacré au magnétisme, et un autre à la navigation aérienne.

— Le Corps-Législatif vient de perdre encore un de ses membres. M. le vicomte Lanjuinais, député de Nantes, est mort subitement vendredi matin.

D'après ce qu'on nous rapporte, M. Lanjuinais, bien que souffrant depuis quelques jours, avait voulu assister aux funérailles de M. le conseiller Fauconneau-Dufresne, annoncées pour dix heures à l'église de la Madeleine. C'est là qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Né en 1802, M. Victor-Ambroise Lanjuinais était entré pour la première fois à la Chambre des députés en 1837. Après y avoir siégé sans interruption jusqu'en 1848, il fit également partie de l'Assemblée constituante, puis de l'Assemblée législative. En 1852, il était rentré dans la vie privée ; mais, en 1863, il se présenta de nouveau à ses anciens électeurs, qui l'envoyèrent au Corps-Législatif.

M. Lanjuinais avait constamment fait partie de la gauche parlementaire.

jambes, nous sommes jeanes l'un et l'autre, l'argent ne nous manquera pas, et, Dieu aidant, nous nous tirerons d'affaire.

— Ainsi, c'est bien décidé, tu veux aller combattre pour don Carlos ?

— Je veux la chercher, la retrouver, mériter son estime ; je veux qu'elle soit un jour ma femme, ou que la mort...

— Ta, ta, ta, en voilà de grands mots !

— Valfrond, tu n'as donc jamais été amoureux ?

— Non, vraiment, pas si niais.

— Si tu pouvais te douter du charme qu'on éprouve?...

— Bah ! laisse donc, comme s'il n'y avait qu'une femme dans le monde.

— Pour moi, vois-tu, il n'y en a qu'une, une seule.

— Et tu crois que sa mère, la comtesse de Rosamarès, consentira jamais...

— C'est une femme héroïque, m'as-tu dit ; eh bien ! je veux devenir un héros pour plaire à sa fille, à elle...

— Ainsi, tu consens à l'expatrier. Après cela, tu pourrais me chanter comme je ne sais plus dans quel vaudeville :

Car la patrie est aux lieux où l'on aime.

— Tu plaisantes ; c'est très-grave, cependant.

lieu de Saint-Pierre d'Irube.

— Que diable veux-tu que j'aie faire là ?

— Mais attends donc. Je continue : c'est à Elisade que viennent nuit et jour, la nuit principalement, les nombreux officiers espagnols d'un certain rang qui veulent passer la frontière. Ils sont reçus par la marquise de Santos-Ladron et sa sœur.

La marquise est une jeune et belle femme, veuve du général Santos-Ladron, qui fut fusillé dans les fossés de Pampelune, par ordre de Lorenzo, lors de l'insurrection, le 15 octobre 1833, après avoir été fait prisonnier près de Los Arcos. Ainsi que son amie Mme de Rosamarès, elle a juré haine éternelle au parti de la reine Christine. Elle habite Elisade, recevant une pension du prétendant. Elle emploie, ainsi que sa sœur, jeune fille de vingt à vingt-deux ans, toutes les ressources de son imagination pour dérober les officiers carlistes à la police de Bayonne. Elle les cache, les fait déguiser et leur procure des guides. C'est par Elisade que se recrute une partie de l'état-major de la faction. — Maison que la police ne doit pas perdre un instant de vue.

— Y es-tu maintenant ? dit Valfrond en posant le livre.

— Je commence à comprendre.

— Ah ! c'est heureux.

— Tu crois que le meilleur moyen d'atteindre mon

but, c'est d'abord d'aller voir la marquise ?

— C'est mon avis.

— Merci, mon cher Valfrond ; merci, tu agis en bon camarade.

Le soir même, à la nuit tombante, un vigoureux coup de sonnette retentissait à la grille du petit château d'Elisade, séparé de cette grille donnant sur la route de Cambo, par le jardin et une allée assez longue. Ce coup de sonnette dérangeait sans doute beaucoup les habitants du petit castel, car il se fit à l'intérieur un remue-ménage général. On allait, on venait, on voyait les lumières passant d'une pièce dans une autre.

— Oh ! oh ! se dit Poriace observant à travers les barreaux de la grille, je tombe dans un mauvais moment. En attendant, personne ne vient m'ouvrir. Faut-il sonner de nouveau, ou dois-je remettre ma visite ?

Il en était là de ses réflexions et ne savait trop à quoi se décider, quand enfin une servante espagnole parut sur le seuil de la porte et se dirigea lentement vers l'entrée des jardins.

— C'est heureux, pensa Poriace. Patau, philosophiquement assis, attendait plus patiemment que son maître.

— Que voulez-vous ? demanda la servante au jeune homme avant d'ouvrir la grille.

Poriace crut comprendre l'inintelligible jargon, moitié basque, moitié espagnol, de son introductrice et ré-

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

Je voudrais bien ne pas continuer une polémique qui menace de s'éterniser, mais je voudrais bien aussi qu'on ne tirât pas de ma première lettre des conclusions que rien n'autorise et qui sont absolument contraires à ma pensée.

C'est là ce qui m'oblige à répondre; et je vais tâcher de le faire de manière à ne laisser subsister aucune espèce d'équivoque.

On paraît croire que dans ma pensée la traversée de Saumur par l'intérieur de la ville doit avoir un caractère permanent, et que j'ai voulu « dorer » la pilule aux Saumurois, en faisant croire à la construction ultérieure d'un viaduc qui ne se construira jamais. Ceux qui pensent ainsi « avaient raison », dit mon honorable contradicteur, et mon « aveu lève tous les doutes. » Mon aveu ! je ne le vois pas, et il ne découle en aucune façon de ce que j'ai dit ou écrit depuis que je m'occupe de cette affaire. J'ai dit que « pour un viaduc spécial il faut calculer sur une dépense de deux millions », qu'on ne les a pas, et que lors même qu'on réussirait à accroître le capital de cette somme, on ne pourrait encore pas le construire parce que l'équilibre des recettes et des dépenses serait détruit. Eh bien ! quand je parle du présent, pourquoi donc tire-t-on de mes paroles des conclusions qui s'appliquent à l'avenir, et à une situation qui dans un temps relativement peu éloigné aura tout-à-fait changé de face ? Ce n'est pas ainsi qu'on doit discuter, ce me semble, et je suis en droit de protester contre une interprétation qui est contraire au sens rigoureux de mes paroles, à ma pensée et à la vérité.

Je vais m'expliquer de nouveau ici, comme je l'ai fait devant la commission du conseil municipal, comme je le fais toujours (car je déteste les situations équivoques), et j'espère que cette fois tous les malentendus disparaîtront.

Non, la traversée de Saumur par l'intérieur de la ville n'a pas pour moi un caractère permanent; elle a, au contraire, un caractère essentiellement transitoire, et l'intérêt de la compagnie de Poitiers, son intérêt le plus direct, lui commande impérieusement de se soustraire dans le plus bref délai possible aux règlements administratifs qui seront la conséquence de l'autorisation temporaire et d'où sortira pour son exploitation une gêne considérable.

Est-ce assez clair ?

Il faut bien qu'on le sache, en effet : c'est surtout la compagnie, bien plus que la ville de Saumur, qui a intérêt à ce que ce passage, dans les conditions où il doit s'effectuer d'abord, cesse le plus tôt possible. Pour la ville,

les inconvénients sont imaginaires; pour la compagnie, au contraire, les entraves sont considérables, et s'il m'était possible de descendre ici dans des détails d'exploitation, je les ferais toucher du doigt.

J'arrive aux voies et moyens de l'avenir, et je vais démontrer à mon honorable contradicteur quelle grosse erreur il a faite en tirant d'un raisonnement applicable à une situation présente ce qui n'y était pas. Je maintiens ce que j'ai dit pour le présent, et je répète qu'aujourd'hui la traversée de la ville par l'intérieur s'impose inexorablement; que la construction d'un viaduc spécial n'est pas possible; et qu'il faut, quant à présent, y renoncer. En sera-t-il de même dans l'avenir ? non, évidemment. Ainsi, la ligne de Saumur à Cholet s'étudie et s'exécutera certainement dans un temps rapproché, la ligne de Saumur au Mans est dès aujourd'hui l'objet de préoccupations sérieuses, et l'opinion publique l'indique déjà nettement comme le prolongement obligé de celle de Poitiers. Mais quand ces deux lignes seront faites, ne voit-on pas que le fardeau, trop lourd pour une seule compagnie (la première dans l'arène) s'allège de suite des deux tiers; et que si l'Etat intervient, comme il l'a fait dans une circonstance presque pareille (pour le pont de Vernon), la dépense réduite au quart pour chacun devient immédiatement possible; et la construction du viaduc spécial facilement réalisable ? Ce n'est pas tout. Quand nous en serons là, le chemin de Poitiers sera vraisemblablement en exploitation et sa clientèle sera faite, ce qui revient à dire que ses recettes auront grossi, comme il arrive toujours au bout de quelques années d'exploitation; de sorte que la dépense à faire, réduite des deux tiers ou des trois quarts, ne sera plus rien comparativement, et les charges résultant de ce surcroît de dépenses venant coïncider avec une augmentation de recettes, tout devient facile à ce moment.

Ce que je dis ici, je l'ai dit déjà devant la commission municipale en termes non moins formels, et je fais appel à cet égard, aux souvenirs de tous ses membres. J'aurais droit de me plaindre de la manière dont on a interprété ma dernière lettre, car je viens de la relire et je n'y vois rien, ainsi que je l'ai dit déjà, qui autorise à un degré quelconque les conclusions forcées qu'on a voulu en tirer.

J'aurais beaucoup d'autres choses à répondre à l'article de M. Paul Ratouis, mais je veux, j'ai voulu surtout répondre au point capital de sa lettre, et je ne voudrais pas atténuer par des considérations secondaires la valeur de la déclaration que je viens de faire.

Si, comme le dit M. Paul Ratouis, en terminant, et comme je le crois, « le chemin de fer de Saumur à Poitiers est sympathique à la population », qu'elle nous le prouve en aidant par tous les moyens à la réalisation de l'œuvre; je lui assure de mon côté que *tous nos efforts*

tendront à contourner la ville au lieu de la traverser, dès que cela sera possible. C'est, je le répète encore, notre désir et notre intérêt tout à la fois.

Agréer, etc.

G. GALLAND.

Un de nos compatriotes, M. Théodore Morgon, médecin major de 1<sup>re</sup> classe au 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

M. le colonel Guepratte, bien connu à Saumur, vient d'être promu au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Le conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans vient de faire remettre à M. le Maire de cette ville la somme de deux cents francs destinée à venir en soulagement aux pauvres.

Cette somme a été immédiatement versée à la caisse du receveur du Bureau de Bienfaisance.

Les conseils généraux des départements vont se réunir en session extraordinaire.

On sait que la loi du 11 juillet dernier accorde, pendant dix ans, une subvention de 100 millions, payable en dix annuités pour les chemins de petite vicinalité, et de 15 millions pour les chemins d'intérêt commun.

En exécution des articles 2 et 4 de cette loi, les conseils généraux auront à répartir entre les communes les sommes attribuées à chaque département, pour ces deux usages, par le décret du 23 décembre dernier.

Les sommes attribuées au département de Maine-et-Loire sont :

53,449 fr. pour la petite vicinalité ;

19,229 fr. pour les chemins d'intérêt commun.

On dit que le maréchal ministre de la guerre est dans l'intention de prolonger jusqu'au 31 mars les congés semestriels qui expirent le 31 décembre.

On ne verra du moins pas là un signe belliqueux.

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de

tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le Nord annonce que le gouvernement français s'est décidé à patronner la candidature du prince des Asturies au trône d'Espagne, et il va jusqu'à dire qu'à la suite d'un conseil de ministres, on aurait envoyé à l'ambassadeur français, à Madrid, des instructions pour appuyer cette combinaison.

L'attitude du gouvernement français suffit à écarter toute pensée d'ingérence de sa part dans les affaires intérieures de l'Espagne; il n'y a rien de vrai dans les intentions que lui prête la correspondance du Nord.

Madrid, 3 janvier. — La Gazette de Madrid confirme que l'insurrection de Malaga est complètement terminée.

Les nouvelles de Grèce et de Turquie sont sans intérêt.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le chocolat Du Barry, délicieux aliment réparateur, a opéré 65,000 guérisons sans médecine et sans purges. Il économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, fluxion de poitrine, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, névralgie, vice du sang, hydrophisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 guérisons.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

pondit :

— Je voudrais parler à Mme la marquise de Santos-Ladron; j'ai des nouvelles importantes à communiquer.

— Qui êtes-vous ?

— Votre maîtresse ne me connaît pas.

— Alors, passez votre chemin.

Et, tournant sur ses talons, la peu bienveillante fille d'Espagne revint au château rendre compte de la façon cavalière dont elle avait éconduit l'étranger. Poriace, cependant, tout ébahi de cette réception peu écossaise, ne se pressait pas de quitter la place. Fort de ses bonnes intentions, il lui semblait que la marquise ne pouvait le laisser ainsi se morfondre à la grille.

Il ne se trompait pas, car bientôt deux ombres légères, se détachant sur la silhouette des arbres, s'avancèrent rapidement vers l'entrée. Notre ami put alors distinguer une grande belle personne, la taille d'une finesse et d'une souplesse toute navarraise, aux yeux noirs lançant des éclairs, au maintien digne. C'était la marquise Santos-Ladron, en grand deuil, accompagnée de sa sœur, plus petite, plus mignonne, au teint mat et légèrement bistré, mais également fort jolie.

— C'est vous, monsieur, dit la marquise avec un accent très-prononcé, qui désirez me parler ?

— Oni, madame; pouvez-vous me faire l'honneur d'un instant d'entretien ?

— Le moment est assez singulièrement choisi, monsieur, vous en conviendrez.

— Madame, dit Poriace baissant le ton, j'ai à vous donner des nouvelles de votre amie Mme la comtesse de Rosamarès.

— Ah ! fit Mme Santos-Ladron.

— J'ai assisté à son passage et à celui de sa fille en Espagne, et grâce à moi, ces dames sont en sûreté de l'autre côté des monts.

— Qui donc êtes-vous, monsieur ?

— Mon nom vous est sans doute inconnu. J'ai voyagé avec la comtesse et sa fille de Paris à Bayonne.

— Qui me répond de la vérité de vos paroles ?

— Bonne sœur, dit tout bas la jeune personne à la marquise, c'est le jeune homme dont nous avons parlé Aline.

— Qu'en sais-tu ?

— Vois plutôt son chien... Attends, nous allons bien le savoir : il y a une expérience facile à faire.

Et, s'approchant de la grille, elle prononça tout haut le nom de Patau.

Aussitôt l'intelligent caniche, se dressant sur ses pattes de derrière, vint appuyer celles de devant et coller son museau sur la grille.

— Ah ! mademoiselle, vous connaissez Patau ! se prit à dire Poriace, enchanté de trouver enfin un moyen d'entrer en pourparler.

— Ouï, monsieur, par mon amie Aline.

— Allons, monsieur, se hâta de dire la marquise ouvrant la grille, je vois que vous ne nous avez pas trompés. Soyez le bien venu.

En parlant ainsi, elle fit entrer Poriace et Patau dans le jardin, s'excusant sur les précautions qu'elle était obligée de prendre pour déjouer les entreprises continuelles de la police française.

Tout en marchant, le jeune homme expliqua à ces dames sa rencontre avec Mme de Rosamarès sur la route de Saint-Jean-de-Luz, leur donnant en outre l'assurance formelle qu'elle avait pu franchir la frontière. Il crut devoir taire le moyen dont il s'était servi pour assurer leur passage, afin de ne pas compromettre son ami Valfrond. Il déclara ensuite à Mme Santos-Ladron, que, plein d'enthousiasme pour la cause de la légitimité, élevé dans ces principes, il voulait absolument mettre son bras et son épée au service du roi Charles V. Il venait donc, ajouta-t-il, demander à la marquise de lui indiquer les moyens de passer en Espagne. Ceci faillit tout gâter, la belle veuve regarda fixement Poriace qui ne put soutenir l'éclat de ses yeux. On eût dit qu'elle voulait lire dans les replis les plus cachés du cœur du jeune homme.

— Permettez-moi de vous dire, monsieur, dit-elle en accentuant bien ses paroles, que vous m'adressez là une singulière demande. Comment, ayant eu le pouvoir de

faire arriver deux femmes connues pour leurs opinions, manquez-vous de moyens pour franchir vous-même la frontière ?

Poriace ne s'attendait pas à une logique si serrée. Il ne trouva rien à répondre. Il semblait atterré.

— Mon Dieu, madame, reprit enfin le maître de Patau, si ce que vous me demandez de vous dévoiler n'était pas mon secret, si, en vous le dévoilant, je risquais de compromettre un ami...

— Oh ! alors, c'est différent, je n'exige plus rien de vous. D'ailleurs, vous avez été officier, nous à dit Aline; vous sortez de Saint-Cyr, et je ne saurais suspecter la bonne foi d'un homme qui a eu l'honneur de porter l'uniforme français. Entrez donc, monsieur, et quelque chose que vous puissiez voir ici, je compte sur votre loyauté pour n'en rien divulguer à personne.

— Je vous le jure, madame.

Poriace, et même Patau, avec lequel la jeune sœur de la marquise avait fait plus ample connaissance, furent alors introduits dans une vaste pièce servant de salon au petit château. Tandis que la marquise présente ses deux nouveaux hôtes aux habitués, jetons un regard rapide sur l'Espagne en 1834 et faisons connaître le plus brièvement possible à nos lecteurs la situation dans laquelle se trouvait, à cette époque, ce malheureux et héroïque pays.

(La suite au prochain numéro.)

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris.  
Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

**Marché de Saumur du 2 janvier.**

Froment (Ph.) 77 k. 21 78	Huile de noix 50 k. 60 —
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74 20 93	— chenevis 50 38 —
Seigle . . . . . 75 13 —	— de lin . . . 50 44 —
Orge . . . . . 65 14 —	Graine trèfle 50 60 —
Avoine . . . . . 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves . . . . . 75 15 25	Foin (charr.) 780 98 —
Pois blancs . . . 80 32 —	Luzerne — 780 85 —
— rouges . . . . 80 30 —	Paille — 780 38 —
Graine de lin . . 70 26 —	Amandes . . . 50 — —
Colza . . . . . 65 22 —	— cassées . . . 50 — —
Chenevis . . . . 50 14 —	Cire jaune . . . 50 175 —

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id. 45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1868.	1 <sup>re</sup> id. 35 à 40

**ROUGES (2 hect. 20).**

Souzay et environs 1868.	1 <sup>re</sup> qualité 85 à 100
Champigny, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité 85 à 100
Varrains, 1868.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Bourgueil, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigny 1868.	1 <sup>re</sup> id. 95 à 105
Chinon, 1868.	1 <sup>re</sup> id. 75 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

**PURGE LÉGALE.**

Suivant acte administratif dressé à Gennes, le 25 juin 1868, visé pour timbre et enregistré gratis à Gennes, le 26 dudit mois de juin, n<sup>o</sup> 27, recto case 3,

M<sup>me</sup> Jeanne-Euphémie Lepage, ménagère, veuve en premières noces de Jacques-Gabriel Lecompte, et épouse en secondes noces de Toussaint Besnard, journalier à Gennes, ayant agi tant en son nom personnel qu'en celui du sieur Besnard, son mari, avec lequel elle est commune en biens, et encore comme son mandataire et dûment autorisée par lui, suivant procuration passée en minute devant M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Gennes, le 7 juin 1868, enregistrée,

A vendu à la commune de Gennes, ce accepté pour elle par M. le baron de Fontenay, propriétaire et maire de la commune de Gennes, autorisé à cet effet par décret impérial en date du 24 mars 1866,

Partie d'une maison dont le sol doit être incorporé dans le chemin vicinal, n<sup>o</sup> 10, d'une superficie de 40 mètres 85 décimètres carrés, le tout situé au carrefour de la Cohue, commune de Gennes, porté au cadastre sous le n<sup>o</sup> 996, section A.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trois mille six cent trente-un francs.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ladite portion de maison, M. le baron de Fontenay, acquéreur au nom de la commune de Gennes, a fait déposer une copie collationnée de l'un des doubles de l'acte administratif sus-relaté, au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé à ce greffe, le 28 août 1868, enregistré.

Par exploit de Maltier, huissier à Gennes, en date du 26 décembre 1868, enregistré, M. de Fontenay, ès-qualités, a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, avec déclaration :

1<sup>o</sup> Que ladite notification lui était faite pour qu'il eût à requérir, au profit de qui de droit, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il croirait grever la portion de maison ci-dessus désignée, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui expiré, ladite portion de maison passerait aux mains de la commune de Gennes, franche et libre de toutes hypothèques légales non inscrites;

2<sup>o</sup> Que les anciens propriétaires de ladite portion de maison étaient, outre les époux Besnard, vendeurs : 1<sup>o</sup> dame Louise Loyeau, veuve de M. Julien-Mathurin Payen, demeurant à Longué; 2<sup>o</sup> et feu ledit sieur Payen, son mari;

3<sup>o</sup> Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, ès-qualités, ce dernier ferait publier ladite notification, dans la forme prescrite par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code Napoléon et aux dispositions des avis du conseil d'Etat, des 1<sup>er</sup> juin 1807 et 8 mai 1812.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 31 décembre 1868.

Signé : R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE UNE MAISON**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près de l'église, composée de dix chambres hautes et basses, deux cabinets, greniers, cave, écurie, boulangerie, cour et jardin, joignant d'un côté Biardeau, d'autre côté M. Guichard.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et au sieur GASCHOT, dans la maison à vendre. (577)

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

**VENTE**

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mercredi 6 janvier 1869, à midi précis, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente des meubles saisis sur le sieur Coursolle, peintre-vitrier à Saumur, et qui se trouvent dans une maison située rue Haute-Saint-Pierre, ville de Saumur.

Il sera vendu :

Lits complets, tables, chaises, buffet, armoire, glace, draps, chemises, vêtements d'homme et de femme, batterie de cuisine, outils et ustensiles de vitrier et peintre, échelles, gravures, bouteilles vides, dame-jeanne et autres meubles et effets, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (4)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS**

La vente des liqueurs, infusions de cassis, oranges et citrons, alambic, tonnes, fûts, chantiers, éta-gères, etc., dépendant de la liquidation Pasquini et Petit, distillateurs, quai de Limoges, sera continuée **jeudi 7 janvier 1869, à midi.**

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

Une bonne carriole avec ses harnais.  
S'adresser à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (552)

**A LOUER DE SUITE, MAISON,**

Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3, composée de huit pièces.

Prix de location : 500 fr.

S'adresser à M<sup>me</sup> JAVEY, qui l'occupe. (580)

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

M. E. DEHAU, depuis 5 ans gérant comptable chez M. de Fontenailles, au château de Morains, demande à gérer une fabrication de vins mousseux ou à régir une grande propriété.

S'adresser à son domicile, à Dampierre (Maine-et-Loire). (6)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, connaissant le service, demande un emploi dans un café, un hôtel ou une maison bourgeoise.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

On demande de suite un petit clerc.  
S'adresser à M. Leroux, notaire.

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE BANQUE LAURENT COPPENS & C<sup>ie</sup>**

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES SUR TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an

Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais.

Affranchir.

2<sup>e</sup> 40 PAR AN 52 N<sup>OS</sup>

PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

**L'ÉPARGNE**  
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS  
Guide des Actionnaires et des Obligataires  
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

**TOUS LES TIRAGES**

avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées générales; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Directeur-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52 N<sup>OS</sup> PAR AN 2<sup>e</sup> 40

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison Radicale  
Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

**AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE**

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié  
En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France.  
Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C<sup>ie</sup> (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

20,000

**PENDES RÉVEILLE-MATIN**

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

**LE MAGASIN DU FOYER**

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, LE MAGASIN DU FOYER a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique PENDULE RÉVEILLE-MATIN, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du MAGASIN DU FOYER, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 JANVIER.			BOURSE DU 4 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 15	»	»	70 40	»	25
4 1/2 pour cent 1852.	102	»	»	102	»	»
Obligations du Trésor.	488 75	»	»	488 75	»	»
Banque de France.	3120	15	»	3150	30	»
Crédit Foncier (estamp.).	1537 50	»	1 25	1546 25	8 75	»
Crédit Agricole.	640	2 50	»	637 50	»	2 50
Crédit industriel.	415	»	»	415	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	285	»	1 25	282 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	702 50	»	3 75	710	7 50	»
Orléans (estampillé).	920	1 25	»	918 75	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1201 25	»	1 25	1205	3 75	»
Est.	565	5	»	567 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	967 50	3 75	»	975	7 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	630	»	»	635	5	»
Ouest.	575	1 25	»	575	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1536 25	1 25	»	1540	3 75	»
Canal de Suez.	432 50	1 25	»	435	2 50	»
Transatlantiques.	335	5	»	330	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	57 35	»	15	57 75	»	40
Autrichiens.	656 25	3 75	»	663 75	7 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	437 50	6 25	»	445	7 50	»
Victor-Emmanuel.	49 50	1 50	»	49 75	»	25
Romains.	51	»	»	51 50	»	50
Crédit Mobilier Espagnol.	280	»	»	275	»	5
Saragosse.	77 50	1 50	»	77	»	50
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	108	2	»	107 25	»	75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	339	»	»	338	»	»
Orléans.	329 75	»	»	329 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	336	»	»	330	»	»
Ouest.	326 50	»	»	326	»	»
Midi.	323 50	»	»	324 50	»	»
Est.	328	»	»	329	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.